

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE DOLE  
EXTRAIT**

**du registre des Délibérations du Conseil d'Administration du  
Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DOLE**

Nbre de membres du C.A. en exercice : 17  
Nbre de membres présents : 13  
Nbre de procurations : 02  
Nbre de membres votants : 15  
Date de convocation : 19 mars 2024  
Date de publication : 09 avril 2024

SEANCE DU : VINGT-CINQ MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE

Présidente de séance : Frédérique DRAY  
Secrétaire de séance : Delphine BERNARDOT

Présents : Mmes ANTOINE Patricia, DRAY Frédérique, GIROD Isabelle, BUSSIERE Pierrette, DEJEUX Jacqueline, CALLEJA DEL CASTILLO Maria-Del-Mar, NICOLET Joëlle  
MM DRUET Timothée, GAGNOUX Jean-Baptiste, CIGLIA Fabrice, MOUGIN Alain, PANIER Yves, POIROT Guy

Excusés avec procuration de vote :

Mme CRETIN MAITENAZ Blandine à Mme ANTOINE Patricia  
M GOMET Nicolas à M DRUET Timothée

Excusés sans procuration de vote :

Mme GRUET Justine  
M CUINET Jean-Pierre

N : 24.03.25.05

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE**

Pour rappel, le CCAS propose un service de portage de repas à domicile. Les repas sont confectionnés par le Syndicat Mixte de la Grande Tablée.

L'année 2023 a été marquée par d'importantes modifications dans le fonctionnement du service. Tout d'abord à partir du 1<sup>er</sup> mai 2023, la livraison est passée de 3 à 2 tournées suite à la baisse constatée du nombre de repas à livrer et avec l'objectif de mieux équilibrer le budget du service.

Cette nouvelle organisation permet de limiter les coûts de personnel et de location de véhicules et d'assurer les remplacements puisque l'agent qui assurait la 3<sup>ème</sup> tournée est repositionné pour partie dans les effectifs de la résidence autonomie mais peut effectuer en cas de besoin les remplacements pour les 2 tournées restant en place.

La 3<sup>ème</sup> tournée est conservée uniquement pour les bénéficiaires résidents à la résidence des Paters avec un circuit spécifique : la livraison des repas s'effectue par la Grande tablee avec celle des repas des résidents et les repas sont ensuite livrés par les agents du service de livraison.

Par ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 une convention a été signée avec les services de La Poste qui assureront à partir de cette date la livraison des repas ne pouvant être livrés directement par les agents du service.

De plus, 2023 a également été marquée par la mise à jour des documents de fonctionnement que sont le règlement, le contrat individuel et le livret d'accueil et portant les modifications suivantes :

- La fin des possibilités de remplacements des plats proposés,
- La remise en main propre des repas contre signature,
- L'obligation de prendre au moins 3 repas par semaine.

Pour 2023, ce sont, en moyenne 110 repas qui ont été livrés par jour soit une baisse de près de 3 000 repas sur l'année.

Le nombre total de bénéficiaires sur l'année continue de diminuer passant à 203 contre 234 en 2022, 254 en 2021 et 285 en 2020. La moyenne d'âge des bénéficiaires reste quasiment stable autour de 83 ans. Le nombre de potages livrés pour le soir continue lui aussi de diminuer avec 5706 potages servis soit - 13% par rapport à 2022.

Les 2/3 des bénéficiaires prennent des repas tous les jours de la semaine.

Les mouvements dans leur ensemble (nouvelles inscriptions et arrêts définitifs) ont été moins nombreux. La majorité des arrêts reste justifiée par des entrées en EHPAD.

Les agents chargés des tournées ont effectué plus de 16 000 Km en 2023, soit 21% de moins en raison de l'arrêt de la 3<sup>ème</sup> tournée. Le secrétariat et la facturation continuent d'être assurés par une secrétaire et la directrice de la résidence autonomie.

**Vu** la présentation du rapport d'activité 2023 ;

- Le Conseil d'administration **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité 2023 ci-annexé, relatif au service de portage de repas à domicile.

*Une copie de la présente délibération sera transmise aux services suivants :*

\* Sous-préfecture ; \* C.C.A.S. (2) ; \* Direction des Ressources Humaines \* Trésorerie Principale  
\* Direction des Finances, \* Résidence Autonomie des Paters

Pour extrait certifié conforme.

La Vice-présidente du C.C.A.S.,

**Frédérique DRAY**

